

Un point rapide sur: les « comportements problématiques »



: Selon la **HAS**, il s'agit de « **manifestations** dont la **sévérité**, **l'intensité** et la **répétition** sont telles que ces comportements génèrent des **gênes** très importantes **pour la personne elle-même et pour autrui**, de nature à **bouleverser durablement sa vie quotidienne** et celle de son entourage. »

En bref, une « anomalie » dans la **façon d'agir et de réagir, entravant le quotidien et les relations aux autres!**

Les répercussions concernent :

- La **qualité de vie** des enfants porteurs de handicap: refus d'admission, rupture des prises en charge, exclusion du milieu ordinaire et donc impact négatif sur son inclusion.
- Leur **santé**: difficultés d'accès à des soins et à une prise en charge de la douleur, difficultés à poursuivre la mise œuvre d'interventions éducatives, comportementales, cognitives,...
- Les **apprentissages**: ils interfèrent dans leur acquisition chez l'enfant, et peuvent dans certains cas les rendre impossibles.
- Le **réseau social des familles**: le « comportement-problème » d'un enfant conduit dans de nombreux cas à l'isolement social des familles et à de la souffrance psychique.
- Les **professionnels**: risques de blessures physiques, risques psycho-sociaux.